

Décision

Générale

colonial

Décision n° 132 autorisant l'exhumation et le transfert des restes mortels de l'adjudant Razafimaharo (Al, phonse)

n° 132

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 février 1952

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro
1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

1° Les restés mortels de l'adjudant Râzafimaharo Alphonse, décédé le lor septembre 1945 et inhumé au cimetière militaire de Djibouti (tombe n° 119) seront transférés au cimetière d'Ambohidraby, District de Tananarive, Canton de Talata (Madagascar) ; 2° Les dépenses occasionnées par l'inhumation et le transfert des restes mortels du défunt jusqu'au lieu de réinhumation seront réglées par les soins du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.